

Faut-il plus d'actions pour les caisses?



Dr. Martina Müller-Kamp
Responsable de l'Investment Center,
Banque Cantonale des Grisons

En Suisse, la prévoyance vieillesse doit faire face à un avenir financier incertain. L'espérance de vie augmente, la société vieillit et le capital vieillesse est rémunéré à un taux bien plus bas que par le passé.

Le taux de conversion légal de 6,8%, qui s'applique à la partie obligatoire de l'avoire de vieillesse, est beaucoup trop élevé dans l'actuel contexte de taux d'intérêt bas. Pour pouvoir payer ce taux de conversion, il faudrait que les caisses de pension réalisent durablement un rendement d'environ 5%. Cependant, ce taux n'est fixé par la loi que pour la partie obligatoire. Pour la partie subobligatoire, les caisses de pension peuvent appliquer des taux de conversion plus faibles. D'après certaines estimations, le taux de conversion moyen de tous les retraités s'inscrirait à environ 6,4%, et la tendance est à la baisse. Mais ce taux pourtant plus faible correspond encore à une garantie de rendement d'environ 4,5%. Il est illusoire de compter réaliser un tel rendement avec un portefeuille de caisses de pension moyen

qui se compose d'à peine un tiers d'actions, d'un autre tiers d'obligations et d'au moins 20% de biens immobiliers (selon l'Etude sur les caisses de pension 2018 de Swisscanto). Pour ce portefeuille, une prévision réaliste de rendement serait d'environ 2,5%, compte tenu des faibles taux d'intérêt actuels.

Ce déséquilibre peut être résolu de diverses manières: réduction des engagements en baissant les taux de conversion, augmentation des capitaux de prévoyance par des cotisations d'épargne plus élevées et allongement de la durée de cotisation (de l'âge de 25 ans à plus de 65 ans). Ces mesures ont un impact positif sur la capacité de risque de la caisse, ce qui permet d'augmenter la part d'actions.

Cette augmentation de la part d'actions permet d'escompter des rendements plus élevés et d'utiliser plus efficacement le troisième contributeur, à savoir le marché de capitaux. Une augmentation à 50% de la part d'actions entraînerait ainsi une hausse de 1% du rendement prévu. Au lieu de 2,5%, les caisses de pension pourraient tabler sur 3,5% de rendement.

La combinaison de ces trois mesures (baisse du taux de conversion, augmentation des capitaux de prévoyance et optimisation du rendement du capital de prévoyance) peut permettre de mieux stabiliser et sécuriser la prévoyance vieillesse de la caisse de pen-

sion. De nombreuses caisses se sont déjà occupées (ou sont en train de le faire) du taux de conversion et de l'augmentation des capitaux de prévoyance. Cependant, elles ne sont pas encore prêtes à porter à 50% ou plus la part d'actions.

Pourquoi ces réticences? L'art. 50 OPP 2 autoriserait les caisses de pension à élargir leurs possibilités de placement et à détenir, par exemple, une part d'actions supérieure à 50%. Avec une augmentation aussi nette de la part d'actions, elles accepteraient à court terme une marge de fluctuation de leur portefeuille beaucoup plus élevée. Et c'est bien là que le bât blesse. Les caisses de pension ne détiennent pas davantage de placements en valeur réelle, comme des actions, du fait des prescriptions strictes sur l'assainissement en cas de taux de couverture inférieurs à 90%.

Conclusion: afin de donner à l'avenir plus de poids au troisième contributeur, il faut revoir les prescriptions strictes sur l'assainissement; le régulateur, et donc aussi les caisses de pension, doivent adopter une perspective à long terme. C'est seulement à partir de ce moment-là que les caisses de pension utiliseront les marges autorisées ou qu'elles élargiront leurs possibilités de placement conformément à l'art. 50 LPP. Cette évolution serait pertinente et souhaitable non seulement de la perspective des caisses de pension, mais aussi pour les contributeurs et les retraités. ■

Une augmentation à 50% de la part d'actions entraînerait une hausse de 1% du rendement prévu. Au lieu de 2,5%, les caisses pourraient tabler sur 3,5%.

Participez à des solutions de prévoyance avec une part d'actions de 75%.



Confiance par la transparence

Participez dès maintenant sur fondationplacement.ch/prevoyance

Des opportunités de placement attrayantes dans l'environnement de taux actuel: avec la solution de prévoyance Swisscanto LPP 3 Portfolio 75, vous profitez de meilleures opportunités de rendement grâce à une part d'actions de 75%. Nos gestionnaires de portefeuilles garantissent une analyse continue des marchés financiers et disposent d'une grande expertise ainsi que d'une longue expérience sur les marchés financiers leur permettant d'effectuer des décisions de placement tactiques.



Swisscanto
Fondations de Placement